



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 30
Présents : 22
Pouvoirs : 2
Votants : 24
Pour : 24
Contre : 0
Abstentions : 0

Le vingt-huit mai deux mille vingt-six, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de *GOFFOZ Alain (CCVAI)*, en session ordinaire.

Date de convocation :

PRESENTS :

BOUTTET Ludovic (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI) GLATZ Jean-Pierre (CCVAI) LAFAURIE Lucie (CCVAI) MOREAU Olivier (CCVAI) LOCQUET Philippe (CCVAI) FOREST Jean-Michel (CCVAI) FAUSSURIER Martine (CCVAI) SIMON Guy (CCVAI) SAPEY Eliane (CCVAI) VEILLAS Vincent (CCVAI) MIGNERY Stéphane (CCVAI) DUBOST Marie-Paule (CCVAI) DALLIERE Julien (CCVAI)

ABSENTS :

BARGE Michel (CCVAI)

ABSENTS EXCUSES :

MARIN Justine (CCVAI) BLACHON Pierre (CCVAI)

POUVOIRS :

DALLERY Bernadette (CCVAI) représentée par SIMON Guy (CCVAI) JUNET Yannick (CCVAI) représenté par BOUTTET Ludovic (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

OBJET : Vente des tops guides à la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFR) au prix coûtant

La FFR souhaite vendre les topoguides de la communauté de communes sur leur stand lors de marches organisées à prix coutant soit 12,40€ l'exemplaire.

Considérant la nécessité de permettre la diffusion des topos guides réalisés de la Communauté de communes

Considérant le partenariat avec la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFR) ;

Considérant que le coût de revient unitaire des topos guides est fixé à 12,40 € ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

ARTICLE 1 : AUTORISE la vente des topos guides à la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFR) à 12,40€ TTC l'exemplaire ;

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A Saint-Germain Laval, le 28/05/2026

Le Président,
GOFFOZ Alain (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

Certifié exécutoire par le Président compte tenu

de la réception en Sous-Préfecture le : 29/05/26

et de la publication le : 29/05/26

Le Président,



Date de transmission de l'acte: 29/05/2026

Date de reception de l'AR: 29/05/2026

042-244200614-DE2026_2805_06-DE

A G E D I